



Traités internationaux pour lesquels la Suisse assume les fonctions de dépositaire

Convention relative à la reconnaissance volontaire des enfants nés hors mariage [convention CIEC no 18]

faite à Munich le 5 septembre 1980
pas encore en vigueur

Réserves et déclarations

Turquie

Réserves prévues à l'article 4 lettres b et e de la Convention.